

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, M. Pascal BROCHARD M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS :
Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Isabelle LACREUSE

Date de la convocation : 04/09/2023
M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2023-09/02

OBJET : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la médiathèque, par délibération en date du 10 octobre 2022, ils avaient décidé de confier en tranche ferme, une mission de réalisation d'une étude de faisabilité et d'accompagnement jusqu'au choix du maître d'œuvre à Vendée Expansion et de mettre en tranches optionnelles les phases :

- Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre : 1.65% estimé à 15 873 € HT.
- Mission relative à l'assistance durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux : 1.90% estimé à 18 278 € HT.

La première tranche ferme relative à la réalisation d'une mission d'une étude de faisabilité et d'accompagnement jusqu'au choix du maître d'œuvre sera prochainement achevée.

Il convient maintenant d'affermir ou non les deux tranches optionnelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Décide de ne pas affermir les deux tranches optionnelles susvisées.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Julien GUILLON

LE MAIRE,
Emilie DUPREY

